



Règlement particulier du tournoi des rainettes

Castelnau de Médoc

08 Mai 2025

Article 1

Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBaD et à ce règlement particulier. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses Vétérans (toutes catégories) licenciés à la FFBaD pour les tableaux DH, DD et DX. Le jour du tournoi, ils devront être en possession de leur licence.

Article 2

Le tournoi se jouera en double homme, double dame et en double mixte pour la catégorie Vétéran et pour les séries N, R, D, P et NC. Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de regrouper certaines séries ou d'en supprimer dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'inscrits dans un tableau. L'organisateur se réserve le droit de faire un tableau V5 et + si le nombre de participants le permet. Pour le bon déroulement du tournoi, le nombre d'inscrits dans le tournoi sera limité à 160 joueurs (80 paires) et pourra également l'être dans un tableau.

Les tableaux doubles mixtes se dérouleront le matin et les tableaux doubles hommes et doubles dames l'après-midi.

Article 3

Les droits d'inscription sont de 16 € pour 1 tableau et 22 € pour deux tableaux. Un droit d'entrée de 1 € sera reversé à SOLIBAD (organisation caritative). Toutes les inscriptions se feront sur badnet et doivent être accompagnées du règlement. L'enregistrement des inscriptions se fera par ordre d'arrivée. Toute inscription qui ne sera pas accompagnée du règlement sera considérée comme nulle. La date limite d'inscription est fixée au 22/04/2025.

Article 4

Les rencontres se dérouleront en tableaux en poules de 4 avec un sortant ou en poule unique de 5. Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points conformément aux règles FFBaD en vigueur.

Article 5

Les matchs se feront en auto arbitrage. Cependant, le tournoi est placé sous l'autorité du Juge Arbitre Noël ANDRE. Ce dernier prendra les décisions concernant toute requête faite par un joueur et sa décision sera sans appel. Il sera assisté par le JA adjoint Hugo CAMINADE.

Article 6

La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badnet qui est le logiciel de gestion de compétition de badminton préconisé par la FFBaD.

Article 7

En cas de défaillance du partenaire inscrit avant le début de la compétition, un joueur pourra changer de partenaire si celui-ci a un classement inférieur ou égal dans la catégorie concernée.

Ex : Si dans une paire de double homme, un joueur de classement D7 est forfait avant la compétition, il pourra être remplacé par un autre joueur avec le classement D7, D8, D9, P10, P11 ou P12 en double.

Article 8

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront les Yonex aerosensa 20.

Article 9

Les joueurs et joueuses devront se présenter à la table de marque. L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclarés WO. Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir du moment où le match a été annoncé. Tous les joueurs auront un temps minimal de repos de 20 minutes entre 2 matchs. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié.

Article 10

Point particulier : si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois, et s'il touche pendant l'échange il sera compté faute.

Article 11

Une tenue de sport correcte (selon les règles de la FFBaD) sera exigée lors du tournoi et tout manquement pourra être sanctionné.

Article 12

En cas de WO non justifié, les sanctions définies par la FFBaD seront appliquées.

Article 13

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.